

# Le patrimoine des 10 % les plus fortunés s'est stabilisé entre 2010 et 2018

27 septembre 2022



Pour appartenir aux 10 % des ménages les plus fortunés, il faut posséder au moins 569 000 euros, dettes non déduites et hors biens durables, en 2018 selon l'Insee. En 2010, il fallait 533 000 euros, soit près de 36 000 euros de moins. Palier après palier de l'échelle des hauts patrimoines, ces seuils se sont élevés. Celui du 1 % le plus fortuné a connu la plus forte hausse : pour entrer dans ce club très fortuné, il faut posséder 86 300 euros de plus qu'en 2010. Logiquement, pour chaque tranche, le patrimoine moyen de ces ménages s'est accru. Les ménages situés par exemple entre les 10 % et les 9 % les plus fortunés possèdent 38 000 euros de plus que huit ans auparavant.

Ce tableau diffère de celui imprimé dans notre *Rapport sur les riches en France* de juin 2022. Nous corrigeons en effet les montants des patrimoines moyens en 2018, suite à une erreur de l'Insee.

Des 10 % aux 9 % les plus fortunés	533 400	569 100	35 700	549 000	587 100	38 100
Des 9 % aux 8 %	565 200	609 000	43 800	592 200	626 100	33 900
Des 8 % aux 7 %	617 200	649 500	32 300	643 100	678 200	35 100
Des 7 % aux 6 %	670 300	708 200	37 900	701 600	733 100	31 500
Des 6 % aux 5 %	735 600	762 500	26 900	773 100	799 200	26 100
Des 5 % aux 4 %	812 100	834 200	22 100	851 400	878 800	27 400
Des 4 % aux 3 %	892 800	934 200	41 400	952 800	1 000 200	47 400
Des 3 % aux 2 %	1 007 500	1 089 600	82 100	1 115 700	1 187 700	72 000
Des 2 % au 1 %	1 262 600	1 321 000	58 400	1 480 300	1 546 900	66 600
<b>Le 1 % le plus fortuné</b>	<b>1 775 500</b>	<b>1 861 800</b>	<b>86 300</b>	<b>4 301 200</b>	<b>4 017 600</b>	<b>- 283 600</b>
<b>Ensemble des 10 % les plus fortunés</b>	<b>533 400</b>	<b>569 100</b>	<b>35 700</b>	<b>1 197 100</b>	<b>1 206 200</b>	<b>9 100</b>

Mais des expressions apparentes sont en réalité comparables à l'inflation (les prix ont augmenté d'environ 8 % sur cette période de huit années). Quand le patrimoine moyen du 1 % le plus riche, il a régressé entre 2010 et 2018 (de 4,3 à 4 millions d'euros). À ce niveau, la valeur du patrimoine est plus volatile, car elle est sensible aux variations de quelques immenses fortunes et aux aléas des marchés financiers.

On est loin de l'envolée de la période précédente, beaucoup plus lente pour les hauts patrimoines. Entre 1998 et 2010, rappelons-le? [1] le patrimoine moyen des 10 % les plus fortunés était passé de 552 700 euros à 1 243 000 euros, soit plus du double, inflation déduite. La stabilisation des hauts patrimoines entre 2010 et 2018 est donc loin d'annuler l'enrichissement qu'ils ont connu durant la décennie précédente.

Note : correctif du 26 septembre 2022

Photo © Annie Spratt

[1] Voir notre premier *Rapport sur les riches en France*, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, Observatoire des inégalités, juin 2020.

Adresse de cet article : <https://www.m.inegalites.fr/Le-patrimoine-des-10-les-plus-fortunes-s-est-stabilise-entre-2010-et-2018>